



TROUSSEAU POUR LE SEJOUR HIVER 2024



Nom et prénom de l'enfant :

Vêtements	Quantité conseillée	Rempli par les parents au départ (dont tenue portée)	Rempli par l'animateur à la fin du séjour
Tee-shirt / tee-shirt manches longues	4		
Pull ou sweat ou polaire	3		
Sous-vêtements	6		
Pantalon, jean ou jogging	3		
Paire de gants	1		
Bonnet / bandeau protecteur	1		
Echarpe / cache-cou	1		
Paire de chaussettes	6		
Pyjama	1		
Chaussures			
Après-ski	1		
Chaussures d'intérieur (pantoufle, claquette etc.)	1		
Chaussure de randonnée (séjour découverte uniquement)			
Toilette			
Serviette de toilette + gant de toilette	1		
Trousse de toilette : 1 brosse à dents, 1 dentifrice, 1 gel douche, 1 shampoing, 1 peigne ou une brosse, 1 crème hydratante (pour la peau et les lèvres)	1		
Paquet de mouchoir en papier	2		
Crème solaire écran totale (indice maximum)	1		
Activités spécifiques			
Paire de gants de ski	1		
Masque de ski	1		
Pantalon de ski ou combinaison	1		
T-shirt manche longue thermique	2		
Leggings ou collants de ski	2		
Chaussettes pour le ski	3		
Divers			
Sac à linge sale	1		
Duvet ou couette	1		
Un oreiller + une taie d'oreiller	1		
Drap house (1 personne)	1		
Sac à dos imperméable	1		
Gourde	1		
Masques chirurgicaux	5		

Nos recommandations :

- Ce trousseau est un trousseau type. En fonction de l'âge de l'enfant et de ses habitudes, vous pouvez l'adapter à ses besoins réels.
- L'ensemble des couts liés au séjour sont pris en charge, l'argent de poche n'est donc pas indispensable. Toutefois, si vous souhaitez confier à votre enfant une somme d'argent pour réaliser des achats, nous vous recommandons de ne pas dépasser un montant de 30€ et d'en informer l'équipe d'animation avant le départ.

Traitements médicaux : pour pouvoir être administrés pendant le séjour tout traitement médical (ponctuel ou permanent) doit être signaler à l'équipe, une ordonnance fournie ainsi que les médicaments nécessaires dans des boites "non entamée".

En dehors de ces conditions, aucun traitement ne pourra être administré pendant le séjour.

L'argent de poche fournit et tout objet de valeur emmené par les jeunes sont placés sous leur entière responsabilité.

L'organisateur et le directeur du séjour ne pourront être tenus pour responsable en cas de perte ou de vol